



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 12/08/2024

REPUBLICQUE FRANÇAISE Reçu en préfecture le 12/08/2024

Liberté Publié le 12/08/2024

S²LOW

ID : 030-213000342-20240809-DN_2024_055_MP-AI

DÉCISION

2024/055/MP

Objet : Marché n° 2024-002
Extension et maintien en condition opérationnelle d'un système
de vidéoprotection
-
Attribution

VU, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, le rapport d'analyse des offres ;

VU, l'avis de la CAO en date du 08 juillet 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif à l'extension et au maintien en condition opérationnelle du système de vidéoprotection pour la sécurité de la communale de BELLEGARDE ;

Le Maire

DÉCIDE :

- D'attribuer le **marché n° 2024-002** d'extension et de maintien en condition opérationnelle du système de vidéoprotection à l'entreprise INEO INFRACOM, sise ZI les Estroublans – 24 Bld de l'Europe – BP62 – 13742 VITROLLES CEDEX selon l'offre présentée et les tarifs indiqués dans les Bordereaux des Prix Unitaires pour un montant des prestations sur la période initiale de l'accord cadre de 500 000.00 € HT.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Récepteur

Fait à Bellegarde, le 09 août 2024.

Le Maire, Juan MARTINEZ

Publiée sur le site internet de la ville (www.bellegarde.fr) le 12 août 2024

